

Le Grand Parc

Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 septembre 2003

PRESIDENT : Monsieur Etienne PINTE

Sont présents : Messieurs Daniel MERTIAN DE MULLER, Jean-Marc LE RUDULIER, Georges DUTRUC-ROSSET, Jean-Jacques LASSERRE, Madame Dominique CONORT, Monsieur Jean-Claude BOSONNET, Madame Monique LE SAINT, Messieurs Jean Paul MASSON, Marc BODIN, Patrick CONFETTI, Bertrand DEVIENNE, Philippe LEQUAIN, Jean-François PEUMERY, (pouvoir de Monsieur Alain-Michel LAMBERT), Jean-Philippe BARRET, Mademoiselle Anne BARRE, (représentante de Monsieur Philippe LAVAUD), Madame Gaétane DESJARDINS, (pouvoir de Monsieur Jean-Martel PICUT), Messieurs, Gilles PANCHER, Claude BANCILHON, Thierry LEGIRET, Alain FONTAINE, Gérard MEZZADRI, Jean-Michel ISSAKIDIS, Pierre LESTRADE, Gérard-C. MARTIN

Absents excusés : Monsieur Alain-Michel LAMBERT ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-François PEUMERY,
Monsieur Jean-Martel PICUT ayant donné pouvoir à Madame Gaétane DESJARDINS,
Monsieur Philippe LAVAUD représenté par Mademoiselle Anne BARRE, suppléante,

Secrétaire de séance : Monsieur Gilles PANCHER

Date de convocation : 9 septembre 2003

Date d'affichage de la convocation : 9 septembre 2003

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de membres présents : 25

N° de l'ordre du jour : 2003.09.05 Nomination d'un représentant titulaire et d'un suppléant de la communauté de communes du Grand Parc à la Commission Départementale d'Equipelement Commercial

□ M. PINTE, rapporteur donne lecture de la délibération.

La Commission Départementale d'Equipelement Commercial (CDEC) intervient dans le domaine de l'urbanisme commercial et des autorisations d'exploitation.

Elle est convoquée par le préfet et composée paritairement d'élus locaux et de professionnels.

En ce qui concerne les élus locaux, elle comprend :

- Le maire de la commune la plus peuplée de l'arrondissement autre que la commune d'implantation,
- le maire de la commune d'implantation,
- un représentant de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'aménagement de l'espace et de développement économique.

La communauté de communes du Grand Parc s'est dotée de la compétence développement économique et de la compétence aménagement du territoire, il convient donc de désigner un représentant titulaire à la CDEC et un suppléant en remplacement.

J'ai reçu la candidature de Madame Monique LE SAINT est candidate pour être titulaire représentant Monsieur Patrick CONFETTI est candidat pour être suppléant.

Après avoir en tendu l'exposé de Monsieur Etienne PINTE rapporteur,

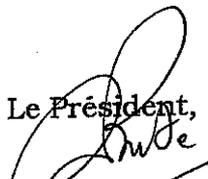
Le Conseil Communautaire,

Désigne Madame Monique LE SAINT comme représentante titulaire, et Monsieur Patrick CONFETTI comme représentant suppléant du Grand Parc à la CDEC.

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du conseil communautaire.
Nombre de votants : 27
Suffrages exprimés : 27 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis au voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le Président,


Etienne PINTE

PREF 70

2000